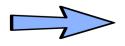
## TARIFS

**589.00€,** comprenant : transport, hébergement, pension complète, excursions, linge de lit.

Hors adhésion au Centre Social (14 $\epsilon$ ) et assurance annulation (15 $\epsilon$ ).



Inscription au Centre Social Lors des permanences : les mardis de 9h30 à 11h30, du 20 janvier au 31 mars.

#### Photocopies des documents suivant à fournir :

- Carte d'identité ou Passeport ou Acte de naissance.
- Pour les personnes en situation de handicap : carte d'invalidité ou attestation de l'année en cours du bénéfice de l'AAH ou carte de « situation debout pénible »,
- Attestation de la caisse de retraite justifiant de l'ouverture des droits à la retraite ou dernier avis d'imposition mentionnant le versement des pensions de retraite,
  - Attestation Pôle Emploi,
  - Dernier avis d'imposition,
  - Nº Sécurité Sociale



### Centre Social Villars

5 rue du Marthourey - 42390 Villars Tél: 04 77 93 23 18 centre-social-villars@wanadoo.fr http://42villars.centres-sociaux.fr

## Nos partenaires











# Séniors en Vacances

Mimizan-Plage en Résidence Vacances CEVEO\*\*\*\*

Du 7 au 14 Juin 2015 soit 8 jours à la découverte des Landes



## Au Programme

 Démonstration de gemmage (récolte de la résine des pins).



 Visite de Sabres où le train des résiniers vous conduira au cœur du site de Marquèze.



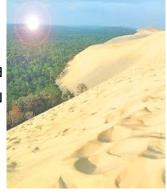
 Descente du courant d'Huchet, bras d'eau reliant l'étang de Léon à l'Atlantique, avec les hateliers

### Mais encore ...

 Promenade en attelage avec circuit commenté dans les rues de Mimizan.



Journée à
l' Arcachonnaise : arrêt à
la dune du Pilat et bateau
sur le bassin d'Arcachon,



 Soirée animée, promenade les pieds dans l'eau, farniente et découverte des jeux traditionnels du Sud-Duest.

# Conditions pour pouvoir s'inscrire

- Etre âgé de 60 ans ou plus à la date du départ, ou 55 ans pour les personnes en situation de handicap.
- Etre retraité (les retraités cumulant emploi et retraite sont éligibles au programme), ou sans activité professionnelle.
- Résider en France.

# Conditions d'éligibilité à l'aide de 204.00€

- Avoir sur la ligne « impôt sur le revenu net avant correction » de son dernier avis d'imposition, un chiffre d'un montant inférieur ou égal à 61.00€.
- Ne pas avoir déjà bénéficié au cours de la même année d'un autre dispositif d'aide aux vacances financé par l'ANCV.
- Justifier d'une situation de handicap (carte d'invalidité, AAH, carte de « situation debout pénible » ou d'une situation de dépendance d'un classement GIR de 2 à 6 ou personne touchant l'APA.
- L'aide financière peut être allouée à l'aidant de la personne en situation de handicap ou de dépendance quelque soit le montant de son impôt sur le revenu.